

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Band:** 43 (1970)

**Heft:** 1

**Artikel:** Dessinateurs et techniciens vaudois montrent l'exemple

**Autor:** P.-A.S.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-126816>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Dessinateurs et techniciens vaudois montrent l'exemple

*En 1919, la Société des dessinateurs et techniciens (SDT) recrutait ses membres aussi bien chez les employeurs que chez les salariés. En 1969, elle ne compte plus que des employés. C'est dire qu'en cinquante ans, la SDT a connu une transformation radicale, et que de groupement académique qu'elle était à sa naissance, elle est devenue un véritable syndicat: un syndicat dont l'action va trouver sous peu un aboutissement à de longs et patients efforts par la signature d'une convention collective de travail.*

28

La reconversion de la SDT s'est opérée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, après qu'en 1941 le Parlement vaudois eut adopté une loi dont le caractère principal était de limiter l'exercice de la profession d'architecte. Aux termes de cette loi, seuls les diplômés sortis des écoles polytechniques et des écoles d'architecture ont le droit de porter le titre envié d'architecte, et partant, de signer les œuvres auxquelles ils ont collaboré. Les autres, c'est-à-dire les gens formés à la seule pratique, ne peuvent s'honorer d'un pareil titre que s'ils réussissent un examen d'Etat, si sévère qu'il ferme pratiquement la porte aux praticiens non munis d'un diplôme universitaire<sup>1</sup>.

En 1948, la SDT entrait dans la Fédération ouvrière vaudoise.

Comment expliquer qu'il aura fallu à la Société des architectes et dessinateurs plus de vingt ans pour persuader

ses partenaires patronaux qu'il serait utile à chacun, employeurs et salariés, de mettre sur pied une convention collective de travail? Une raison simple: l'action syndicale jusqu'à ces toutes dernières années a profondément répugné au secteur tertiaire. Dans de telles conditions, il devient extrêmement délicat de constituer ne serait-ce qu'une armature d'organisation de défense. Certes, les groupements professionnels existent depuis longtemps, mais ils ont rarement fait la différence entre employeurs et employés. Aussi bien la formation de commissions paritaires s'est-elle révélée souvent hasardeuse.

Outre la signature d'une convention collective, la SDT poursuit un deuxième objectif: la formation professionnelle, et au sein de celle-ci elle met l'accent sur la promotion sociale.

Promotion sociale, car la SDT estime que la formation professionnelle ne s'arrête pas à vingt ans, et que l'architecture est de ces métiers qui peuvent s'apprendre par plusieurs voies différentes. L'architecture est peut-être un art; c'est dans tous les cas un acte de création. Et dans ce domaine, le génie personnel a le pas sur la formation académique. Le Corbusier a-t-il appris son métier dans une école d'architecture?

La SDT souhaite que s'implante au niveau fédéral une législation souple qui tienne compte des véritables intérêts de la profession. Mais avant d'en arriver là, elle doit d'abord étendre son influence au-delà des frontières vaudoises. C'est la mission qu'elle s'est choisie au cap de ses cinquante ans d'âge.

P.-A. S.

<sup>1</sup> Que disent de cette assertion discutable et surtout inutile les membres de l'Association vaudoise des architectes qui s'honorent d'avoir passé avec succès cet examen? Réd.

danse, club féminin. Seuls les grincheux se plaignent des innombrables invitations qui bourrent bientôt leurs boîtes aux lettres. Les femmes se reçoivent souvent entre elles «à l'américaine». Pas de problèmes pour les enfants, on trouve sur place autant de «baby-sitters» qu'on en désire, et jusqu'à de jeunes garçons qui lavent votre voiture pour se faire quelque argent de poche.

Une nouvelle forme de commerce vient à la rescousse de cette nouvelle forme de vie collective. Ici ou là, une porte arbore le désormais classique «J'aime Swipp». Dans le même style de vente hors des circuits ordinaires, le «tupper-ware». Objet: des boîtes en plastique hermétiques; méthode: une résidente invite chez elle, autour d'un thé, ses voisines et une démonstratrice. De la même manière, un mannequin vient présenter des collections de prêt à porter. Des esthéticiennes apportent à domicile conseils et produits de beauté.

Reste un problème: celui des rapports avec l'ancien village, le «vrai». Ses habitants n'ont pas accueilli d'un bon œil les nouveaux arrivants. C'est réciproque. On tient à se distinguer. «On ne se mêle pas à la racaille», dit un adolescent. On se replie derrière une barrière et, en particulier, on garde jalousement la piscine. Il est arrivé que des jeunes des environs, ulcérés, vinssent y renverser des poubelles. La population de l'ancien village, généralement plus pauvre, n'est bonne qu'à fournir quelques femmes de ménage. Bientôt, l'école primaire de l'un de ces vieux hameaux sera fermée au profit de celle du nouveau.

Ainsi va la vie dans cette «campagne» toute proche de Paris. Est-ce enfin le paradis sur terre? Il est bien tentant de s'y laisser glisser. La durée y coule plus doucement. C'est une enclave hors du temps et hors de la ville. Tout le monde ne s'y fait pas.

«Le Monde»

**Pour le béton léger et le  
béton isolant**

SA HUNZIKER-CA

**Léca**